



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA SALLE PHILIPPE-LAROCHE
DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 11 OCTOBRE 2018 À 18 H**

Personne(s) présente(s) :

Michel Beaulieu, président
Hélène Bergeron, Conseillère - District no 1
Alice Dignard, Conseillère - District no 2
Guy Gilbert, Conseiller - District no 3
Lucie Laroche, Conseillère - District no 4
Katy Duclos, Conseillère - District no 5

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Michel Beaulieu, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant les clauses de taxation de différents règlements d'emprunt reliés aux réseaux d'aqueduc et d'égout
- 1.5 Avis de vacance au poste de conseiller municipal du district numéro 6

2. Finances et Administration

- 2.1 Aucun

3. Direction générale

- 3.1 Aucun

4. Travaux publics

- 4.1 Autorisation de dépenses - Pompe de suppression incendie au poste Bois-Franc

5. Loisirs, culture et vie communautaire

- 5.1 Aucun

6. Urbanisme et développement durable

- .1 Aucun

7. Protection contre l'incendie

- 7.1 Aucun

8. Permis et inspections

- 8.1 Aucun

9. Varia

- 9.1 Aucun

10. Période de questions

11. Levée de l'assemblée



1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

1.2 Ouverture de la séance et greffe

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18 h.

323-2018

1.3 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après, et ce, avant l'ouverture de cette séance ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajout à l'ordre du jour du(des) point(s) suivant(s) :

9.1 Adoption - Remboursement des sommes versées en 2016 et 2017 par le Lasallien inc. en remboursement et reconnaissance de dettes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant les clauses de taxation de différents règlements d'emprunt reliés aux réseaux d'aqueduc et d'égout

Madame Alice Dignard donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement modifiant les clauses de taxation de différents règlements d'emprunt reliés aux réseaux d'aqueduc et d'égout et le secrétaire-trésorier dépose ledit projet de règlement.

1.5 Avis de vacance au poste de conseiller municipal du district numéro 6

Le directeur général et secrétaire-trésorier a constaté en date du 3 octobre 2018 la démission du conseiller municipal du district numéro 6 Monsieur François Girard.

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur général et secrétaire-trésorier avise le conseil municipal de la vacance, au poste de conseiller municipal du district numéro 6 par suite à la démission de Monsieur François Girard et que conformément à l'article 339 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le président d'élection doit, dans les 30 jours du présent avis, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les 4 mois de l'avis.



324-2018

4.1 Autorisation de dépenses - Pompe de suppression incendie au poste Bois-Franc

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et infrastructures à engager des dépenses pour réaliser le projet de « pompe de suppression incendie au poste Bois-Franc ».

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

325-2018

9.1 Adoption - Remboursement des sommes versées en 2016 et 2017 par le Lasallien inc. en remboursement et reconnaissance de dettes

ATTENDU QUE le Lasallien inc. offre des services publics à la population de Lac-Beauport;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

Que ce conseil municipal rembourse à l'organisme Lasallien inc. les sommes versées en 2016 et 2017 à titre de reconnaissance de dettes et annule la facture de 2018 à cet effet.

Les sommes nécessaires devant être prises au surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Période de questions

À 18 h 10, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :
Aucune

Fin de la période de questions à 18 h 10.

11. Levée de l'assemblée

Le président lève l'assemblée à 18 h 10.

Michel Beaulieu, maire

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier